

Mairie 1 Place de la Mairie

SAINT MARTIN LE VIEUX

87700

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/23 EN DATE DU 09/07/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 00

Votants : 12

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le mardi 9 juillet 2024, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 4 juillet 2024, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. BRUZAT. GIROIR. DUBARRY. LEONARD. MARCILLAUD. BAYLE

Mrs LAVALADE. CARREAUD. MOUSNIER. LEVEQUE. PETILLON

Monsieur Damien LEVEQUE a été élu secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ : DESIMPERMEABILISATION ET VEGETALISATION DE LA COUR

Vu le projet de des imperméabilisation et de végétalisation de la cour de l'école,

Vu le code des marchés publics,

Vu le dossier de consultation et l'avis d'appel public à la concurrence du 18 avril 2024,

Vu les différentes offres remises dans le cadre de cette consultation,

Vu le rapport d'analyse des offres du cabinet Vrdeau,

Vu les avis de la commission d'appel d'offres du 29 mai et du 7 juin 2024,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de retenir l'offre suivante :

- **L'entreprise CMC TP, sis à St Laurent sur Gorre pour un montant HT de 130 494.45€.**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer toutes pièces et actes relatifs à la passation et à l'exécution de ce marché pour les montants détaillés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD



Affichée le 16/07/2024